

Le Conseil d'administration, légalement convoqué le , s'est réuni le mardi 14 octobre 2025 à 18h00, sous la présidence de Madame Monique KASSIOTIS, vice-présidente du CCAS.

A 18h00, Madame la Vice-Présidente du CCAS ouvre la séance et demande à Madame Catherine LEPAGE, Directrice du CCAS, de faire l'appel.

Madame Catherine LEPAGE, Directrice du CCAS, secrétaire de séance fait l'appel des membres présents et représentés et constate que le quorum est atteint.

Présents-es :

Madame KASSIOTIS, Madame ROUSSIN Y., Madame GIANNONE,
Madame SAOLETTI, Madame IANNELLO, Madame RIBERA, Madame MONTAUDON, Monsieur ROUGEMONT, Monsieur DOUILLET, Madame CLERC, M. BAUDET arrivé à

Excusé-es ou représenté-es :

Monsieur LONGO, Madame ROUSSIN M. représentée par Monsieur ROUGEMONT

Absents-es :

Monsieur BAUDET, Monsieur TROVERO, Madame ROMERA, Madame LARIZZA, Madame MOINE

1 Approbation du procès verbal du conseil d'administration du 16 septembre 2025

Mme CLERC et Mme ROMERA s'abstiennent, ayant été absentes lors du précédent conseil d'administration.

Le procès-verbal du conseil d'administration du 1er juillet 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2 Information sur les décisions prises par le Président du CCAS par délégation en application des dispositions de l'article R.123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles

Mme KASSIOTIS présente les chiffres figurant dans le tableau et souligne une augmentation des demandes de domiciliation, notamment des premières demandes. Elle indique que des incohérences sont constatées, certaines adresses revenant fréquemment, en particulier dans des logements sociaux qui ne peuvent pas accueillir un nombre aussi important de personnes.

Concernant le refus, il s'agit en réalité d'un dossier en attente de précisions, la personne ne présentant pas de lien avéré avec la ville d'Échirolles.



Centre Communal d'Action Sociale
Administration Générale
Service Logement/Hébergement

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 14 Octobre 2025

Information sur les décisions prises par le Président du CCAS par délégation en application des dispositions de l'article R.123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles

Les décisions suivantes ont été prises depuis la dernière réunion du Conseil d'Administration, conformément à la délibération n°2020/09 du 30 juillet 2020 relative aux délégations de compétences :

A/ DÉCISIONS

DATE	OBJET	INTERVENANT	COÛT
Aucune décision n'a été prise depuis le dernier Conseil d'Administration			

B/ DOMICILIATIONS

DOMICILIATIONS	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	JUIL.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Total Domiciliations en cours	137	137	143	150	140	140	149	147	157			
Dont Nouvelles Domiciliations	8	4	4	8	5	8	12	0	11			
Dont Renouvellement Domiciliations	4	8	4	5	1	3	6	0	13			
Refus de domiciliation	0	1	0	0	0	0	0	0	1			
abandon de domiciliation	0	0	0	0	0	0	0	0	0			

Pour information : Moyenne des domiciliations sur l'année :

2015 : 194 / 2016 : 175 / 2017 : 173 / 2018 : 179 / 2019 : 158 / 2020 : 122 / 2021 : 119 / 2022 : 120
2023 : 124 / 2024 : 137

3 Information sur les décisions prises par la Présidente de la Commission d'Aide Sociale Facultative par délégation en application des dispositions de l'article R.123-129 du Code de l'Action Sociale et des Familles et de la délibération du Conseil d'Administration n° 2020/09 du 30 juillet 2020

Mme KASSIOTIS présente les chiffres figurant dans le tableau. Mme MONTAUDON remarque que, cette année, le budget a été moins utilisé que l'année précédente.



Centre Communal d'Action Sociale
Aide Sociale Facultative - J. Amore

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 14 OCTOBRE 2025

Information sur les décisions prises par la Présidente de la Commission d'Aide Sociale Facultative par délégation en application des dispositions de l'article R.123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles et de la délibération du Conseil d'Administration n° 2020/09 du 30 juillet 2020

Commissions ASF 2024 / 2025

	Commissions ASF des 17/09, et 01/10/2024	Commissions ASF du 09/09/25, et du 23/09/25
Nombre de réunions	2	2
Nombre de demandes instruites	18	11
Nombre d'aides accordées	13	6
Nombre d'aides rejetées	5	5
AIDES PROPOSÉES	MONTANT	MONTANT
Aide Alimentaire	1 000,00 €	2 000,00 €
Electricité	300,00 €	164,53 €
Loyer		100,00 €
Charges de santé	180,00 €	192,00 €
TOTAL	1 480,00 €	2 456,53 €
TOTAL CUMULE	11 310,62 €	7 990,22 €
Budget utilisé	21,34 %	15,08 %
Solde disponible	41 689,38 €	45 009,78 €

MAJ : Le 29/09/2025

4 Budget La Cerisaie : Décision modificative n° 1 exercice 2025 est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Madame la Vice-Présidente rappelle aux membres du Conseil d'administration que les inscriptions budgétaires sont prévisionnelles et susceptibles d'être modifiées pendant l'année en fonction de la réglementation comptable, de la gestion patrimoniale, ou de révision de l'action municipale.

La décision modificative est un acte d'ajustement des crédits votés au budget primitif.

Les inscriptions budgétaires découlant de cette décision modificative n°1 se traduit par la proposition de mouvements comptables suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES :

Chapitre 018« Autres produits relatifs à l'exploitation » :

6419 Remboursement sur rémunération de personnel non médical	53 000,00 €
TOTAL RECETTES	53 000,00 €

DEPENSES :

Chapitre 012 : Charges de personnel

64111 Rémunération principale	53 000,00 €
TOTAL DEPENSES	53 000,00 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré

DECIDE d'approuver la décision modificative n° 1 - 2025 pour le budget annexe Résidence autonomie la Cerisaie.

Délibération n° 14102025_53_DEL - Budget La Cerisaie : Décision modificative n° 1 exercice 2025 est adoptée à l'unanimité des membres présents.

5 Budget CCAS : Affectation du résultat 2024 - correctif

Cette délibération annule et remplace la délibération n°03062025_19 du 3 juin 2025 ayant pour objet l'affectation du résultat de fonctionnement 2024 budget ccas.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver les décisions suivantes :

- Arrêter le résultat du compte administratif 2024 (résultat de clôture) :**
 - un excédent de fonctionnement de : **450 813,16 €**
 - un excédent d'investissement de : **286 665,08 €**
- Affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :**
 - d'inscrire au compte 002 « Résultats de fonctionnement reporté » le solde soit **450 813,16 €**

La Délibération n°14102025_54_DEL - Budget CCAS : Affectation du résultat 2024 -

correctif est adoptée à l'unanimité des membres présents.

6 Budget CCAS : Décision modificative n° 1

Madame la Vice-Présidente rappelle aux membres du Conseil d'administration que les inscriptions budgétaires sont prévisionnelles et susceptibles d'être modifiées pendant l'année en fonction de la réglementation comptable, de la gestion patrimoniale, ou de révision de l'action municipale.

La décision modificative est un acte d'ajustement des crédits votés au budget primitif.

Les inscriptions budgétaires découlant de cette décision modificative n°1 se traduit par la proposition de mouvements comptables suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES :

Chapitre 040- « Opérations d'ordre de transfert entre section » :
6811 Dotations aux amortissements 14 000,00 €
Chapitre 011 « Charges à caractère général » :
62268 Autres honoraires 0,53 €
TOTAL DEPENSES : 14 000,53 €

RECETTES :

Chapitre 002« Autres produits relatifs à l'exploitation » :
002 Excédents de fonctionnement 0,53 €
70781 Remboursement de frais 4 000,00 €

TOTAL RECETTES : 14 000,53 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES :

Chapitre 21 « Immobilisations corporelles » :
21838 Autres matériel informatique 14 000,00 €

TOTAL DEPENSES : 14 000,00 €

RECETTES :

Chapitre 042- « Opérations d'ordre de transfert entre section »
28183 Amortissement 14 000,00 €

TOTAL RECETTES : 14 000,00 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré

DECIDE d'approuver la décision modificative n° 1 - 2025 pour le budget CCAS.

Délibération n° 14102025_55_DEL - Budget CCAS : Décision modificative n° 1 est adoptée à l'unanimité des membres présents.

La séance est levée à 19h30.